

Bourgoin-Jallieu, le 28 août 2024

Monsieur Denis GIRAUD  
Maire du Ruy-Montceau

Mairie de Ruy-Montceau  
495 rue de la Salière - CS 41234  
38307 RUY-MONTCEAU Cedex

*Copie pour information à CAPI*

Dossier suivi par : Morgan Brisebras (04.74.33.52.71- m.brisebras@scot-nordisere.fr)

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Ruy-Montceau

*Cher* Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, vous avez transmis un exemplaire du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Ruy-Montceau pour solliciter l'avis du Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère. Conformément à ses délégations, le bureau syndical s'est réuni le 27 août 2024 et, le quorum atteint, a procédé à un examen attentif du dossier. Il vous transmet son avis fondé sur le SCoT approuvé par le Comité Syndical le 12 juin 2019.

La procédure de modification simplifiée n°2 du PLU a pour objet :

- La mise en œuvre du contrat de mixité sociale II (2023-2025) par l'ajustement des servitudes de mixité sociale et la modification de la programmation de certaines OAP sectorielles ;
- Le renforcement des dispositions générales applicables aux secteurs d'OAP ;
- L'ajustement des règlements graphiques et écrits, et notamment le classement d'une zone Uh vers Uc à Montceau, la modification ou suppression de certains emplacements réservés et l'ajout d'un nouveau bâtiment pouvant changer de destination ;
- L'intégration de l'arrêté préfectoral n°38-2022-04-15-00007 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Isère au PLU.

Après un examen attentif du dossier, les élus du bureau syndical prennent acte des évolutions apportées, et en particulier s'agissant de la programmation de logements aidés. Ils soulignent notamment la bonne traduction au PLU des objectifs du contrat de mixité sociale II, concourant ainsi au rattrapage du retard de la commune en matière de production de logements locatifs sociaux.

Par conséquent, le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère émet un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Ruy-Montceau.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*et 13 plus cordiales*

Le Président



Jean-Paul BONNETAIN